Les femmes et le fondamentalisme

2000/2174(INI) - 13/03/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme María IZQUIERDO ROJO (PSE, E) sur les femmes et le fondamentalisme, le Parlement européen aborde la question des différents courants fondamentalistes en s'en tenant aux aspects qui pénalisent les femmes. Dans la résolution, le terme "fondamentalisme" inclut une grande diversité d'influences, constituant un phénomène qui existe aujourd'hui sous diverses formes et dans diverses religions. Or, pour le Parlement, les droits des femmes, inscrits dans les traités et dans les conventions internationales, ne peuvent être limités au nom d'interprétations religieuses, de traditions culturelles, de coutumes et de législations incompatibles avec l'exercice de ces droits. Ainsi, la résolution propose l'interdiction d'appliquer sur le territoire de l'Union des règlements ou des traditions contraires aux droits fondamentaux. La Commission est invitée à mettre au point des mécanismes d'information sur les atteintes, les violations et les discriminations fondamentalistes. Dans ce contexte, les femmes doivent être conseillées par des personnes de même culture sur le fait qu'elles peuvent cesser de faire l'objet de pratiques portant atteinte à leurs droits ou mettant en danger leur intégrité physique et mentale, ainsi que leur santé (telle que l'excision) ou leur dignité. Sur le plan international, une action précise doit être menée contre les châtiments inhumains, cruels et dégradants tels que la flagellation et la lapidation. Le Parlement recommande également que les prochaines directives sur les procédures d'asile dans les États membres de l'Union tiennent compte des différentes formes de persécution que subissent les femmes, en proposant un visa individuel et non familial pour les femmes. Les meurtres pour raisons d'honneur sont condamnés (fait que des membres masculins de la famille puissent tuer leur soeur ou leur fille an vertu de la notion d'"honneur"). De même, la situation des lesbiennes devrait faire l'objet d'une attitude différente de la part des dirigeants religieux. Enfin, le Parlement soutient la déclaration fondamentale des droits de la femme afghane et propose la création d'un groupe d'observateurs spéciaux à cet effet.